

**TIMBAL (Jean), notaire de Villemur, minutes 1680, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 26917, f°123, PH/JCHR/8137.**

(...)

Leches, pendaries quittance et  
recognoissance

**L( )an mil six cens quatre vingtz et le  
dixiesme jour du mois d avril avant midy a  
villemur et ma(is)on d'habita(ti)on de dem(ois)elle anthoinette  
de clergeaud veuve de m(aîtr)e estienne hugonenc no(tai)re  
diocese bas montauban et sen(echau)cee de th(o)l(ous)e regnant n(ot)re**

.....

tres chr(eti)en prince louis quatorzie(sme) du nom par la  
grace de dieu roy de( )france et( )de( )navarre parde(va)nt  
moy no(tai)re royal soubz(sig)ne et( )presans les tesmoings  
bas nommes, a( )esté en( )personne **anthoine pendaries  
maistre sarger habitant de villemur filz a feu  
au(tr)e anthoine**, lequel de( )gré **a confessé avoir receu**  
en diverses( )foix **de blaise leches marchand dud(it) villemur  
son( )beau( )pere**, deux robes l( )une raze noire et  
l( )au(tr)e aussi raze de londres co(u)lleur de feu, un  
cottillon aussy de raze co(u)lleur vert, un lict garny de  
cuissin remplis de soixante livres plumes, une  
couverte laine blanche de valleur de douctze livres  
six linceulz toile de brin, deux douctzaines serviettes  
quatre nappes toile de brin ^° et six touailhons toile  
commune de ma(is)on, scavoir du chef dud(it) leches  
la somme de deux cens cinquante livres, et du chef  
de( )ysabeau **de riau femme dud(it) leches** la somme  
de cinquante livres, lesd(its) lict, linceulz, couverture, robes  
cottillon, serviettes et coffre, le( )tout constitué a  
**françoise marthe leches fille desd(its) leches  
et dé( )lad(ite) de riau, et femme dud(it) pendaries lors  
de( )leurs pactes de( )mariage rettenu par led(it) feu  
hugonenc no(tai)re le vingt cinquie(sme) juillet mil six cens  
septante sept**, comme aussi led(it) pendaries  
a confessé avoir receu de **marthe de bretonneau  
grand mere de( )lad(ite) françoise marthe leches** six  
serviettes toile de brin qu( )elle lui auroit donnes  
lors dud(it) contrat de mariage, de laquelle  
somme de trois cens livres, lict, robes, linceulz  
couverture, napes, toualhons, serviettes, coffre  
led(it)( )pendaries fait quittance auxd(its) leches de

riau, et bretonneau, et recognoist le( )tout a sad(ite)  
femme en( )et( )sur tous et( )chascuns ses( )biens presans  
et advenir pour luy estre randeu et( )restitué le  
cas y escheant suivant et conformemant aud(it)

.....

124

contrat de mariage a( )la  
cancella(ti)on duq(ue)l lesd(ites) parties ont consanti  
et consantent en( )ce que( )portoit debte tant  
seullemant le( )surplus dem(e)urant en son entier(e)  
force et( )valeur, et( )pour ce( )dessus observer led(it)  
pendaries a( )oblige sesd(its) biens qu( )a soumis aux  
rigueurs de( )justice et( )l( )a( )juré presans jacques  
broucet tailleur d( )habitz, bertrand hugonenc et )jean  
coulom pr(atici)en dud(it) villemur signes parties  
ont dict ne( )scavoir et( )moi no(tai)re requis ^° un coffre  
bois noguier avec sa serrure et clef

*(Suivent les signatures)*

Broucet                    Hugonenc

Coulom                    Timbal not(aire)